Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 24/05/22

Président: Jean-Claude DELATRE

Secrétaires : J-Marie LEWANDOWSKI, Régis SANCHEZ

Présents: Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Fabrice OREGLIA

Excusés: Vincent VANDEVILLE

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

COMPETITION SENIORS - CORRESPONDANCE

AJ BAS VERNET & RC PERPIGNAN SUD: du 20/05/22, notifiant leur accord pour jouer la Finale D4 le Dimanche 29/05/22 à 20h00 sur le stade SAN VICENS. Avis favorable. Les membres de la commission seront presents à cette Finale.

<u>FC ALBERES-ARGELES & FC VILLELONGUE</u>: du 23/05/22, notifiant leur accord pour jouer le match D1 du 29/05 ARGELES / VILLELONGUE à 15h30. Avis favorable.

COMPETITION SENIORS - MATCH AVANCE

• Vu le classement du Championnat D1 au 24/05, vu la demande des deux clubs pour jouer le match D1 du 29/05 BAHO-PEZILLA / LE SOLER, le vendredi 27/05 à 20h30. Avis favorable.

COMPETITION JEUNES

- Suite à la décision de la Commission des Règlements & Contentieux du 18/05/22, donnant le match CR U13 du 07/05 N°26473214 OCP / USEPMM à rejouer avec 3 arbitres officiels à la charge des 2 clubs, cette rencontre est fixée au : mercredi 1^{er} juin.
- Suite à la décision de la Commission des Règlements & Contentieux du 18/05/22, donnant le match U13 D2 du 23/04/22 USEPMM 5 / FC PIA à rejouer avec 1 arbitre officiel à la charge des 2 clubs, cette rencontre est fixée au : **mercredi 1**^{er} **juin**.

DEFIS TECHNIQUES U13

Match U13 D1 du 21/05 ASPRES / THUIR N°52355.2. Score initial : 4-4 Défi remporté par le FC BANYULS DELS ASPRES + 1 POINT

AMENDE

<u>FC LAURENTIN</u>: 100€ - forfait d'équipe sur le match U17 D2 du 21/05 FC LAURENTIN / ENT. FOURQUES TROUILLAS POLLESTRES.

<u>USEPMM</u>: 100€ - forfait d'équipe sur le match U15 D2 du 21/05 USEPMM 3 / FC LAURENTIN 2. Les frais de déplacement de l'arbitre officiel, M. SERRA PUIG Gabriel, sont à la charge de l'USEPMM (35€).

Les Secrétaires